

REFERENCES ET LIENS UTILES

Les textes de référence ainsi que des liens utiles relatifs à la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) sont listés ci-dessous :

Législation et réglementation

Textes parus au journal officiel de la république française :

[Décret n° 2016-578 du 11 mai 2016](#) relatif aux contrôles et aux sanctions applicables aux agendas d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public

[Circulaire du 21 mai 2015](#) relative à la mise en oeuvre de l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.

[Arrêté du 8 décembre 2014](#) fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public

[Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014](#) relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées

[Arrêté du 9 mai 2007](#) relatif à l'application de l'article R. 111-19 du code de la construction et de l'habitation (ERP accueillant une profession libérale suite à un changement de destination)

[Arrêté du 1er août 2006](#) fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19 à R. 111-19-3 et R. 111-19-6 du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création

[Décret n° 2006-555 du 17 mai 2006](#) relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation et modifiant le code de la construction et de l'habitation

[Loi n°2005-102 du 11 février 2005](#) pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Codes :

[Code de la construction et de l'habitation](#)
[Code de l'urbanisme](#)

Liens internet

Le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a créé [un espace consacré à l'accessibilité](#). On y trouve notamment :

- un descriptif complet de **l'Ad'AP**
- les divers **formulaires Cerfa** nécessaires à la mise en place d'un Ad'AP
- des **guides méthodologiques**
- la liste de **différents acteurs** du domaine de l'accessibilité
- Ainsi que d'autres **textes de référence**

L'Association des accidentés de la vie met à disposition un [Guide de l'accessibilité](#).

De son côté, **l'association des paralysés de France** (APF), a conçu un blog dédié à la réglementation et à la documentation en matière d'accessibilité :
["Réglementation en matière d'accessibilité"](#)

Supports visuels et guides méthodologiques :

De nombreux supports ont été mis en place et sont accessibles sur Internet. Citons celui-ci :

Circulaire interministérielle n°DGUIHC 2007-53 du 30/11/2007 illustrée.

Modifiée par la circulaire interministérielle (**NOR : LOGU0907226C**) relative à l'accessibilité des bâtiments d'habitation collectifs existants, et des établissements recevant du public et installations ouvertes au public existants.

Voir aussi :

Annexes 1 à 5 - Procédures d'autorisation de construire, aménager ou modifier un ERP

Annexe 8 - relative aux Etablissements recevant du public et installations ouvertes au public neufs ou créés

Annexe 10 - relative aux Etablissements recevant du public et installations ouvertes au public existants.